



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

### MARDI 5 AVRIL 2022, 18h00

### MAIRIE du Bourget

Le cinq avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Assemblée Délibérante	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier	X		
Marie-Claude Cote		X	A. Buisson
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio		X	
Cédric Bermond		X	
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli		X	
Sandrine Moreau	X		
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy		X	G. Margueron
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>		<b>13</b>	

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 31/03/2022**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT** *courriel le 03/03/2022*
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
  
- ✓ **Approbation du Compte rendu du 9 mars 2022 : la diffusion du compte-rendu a pris beaucoup de retard et sera diffusé en même temps que celui de la présente séance.**

## 1. Subventions aux associations - Délibérations N°s 25/2022

<b>COMMUNE</b>	
Ce qu'on entend sur la montagne	2 000,00 €
Club des Sports de La Norma	23 500,00 €
Association JB	1 500,00 €
Club Le Tétras	300,00 €
Le Sou des Ecoles AVB	500,00 €
L'Elan du Bourget	1 500,00 €
L'Eveillée de Villarodin	1 000,00 €
Association de Sauvegarde du Site du Moulin	1 500,00 €
<b>SOLIDARITE</b>	
AFSEP Scléroses en plaques	100,00 €
Les Restos du Cœur	300,00 €
Association Pré-Soleil	150,00 €
Téléthon	300,00 €
Secours Catholique	100,00 €
<b>SPORT</b>	
Les Bleuets de Maurienne	350,00 €
Association Artistique Modanaise	140,00 €
Club de Tir Modane	150,00 €
USM Foot	500,00 €
Maurienne Judo	350,00 €
Modane Volley Ball	150,00 €
Boule Modanaise	100,00 €
Maurienne Escalade	105,00 €
Union Cycliste Vanoise	245,00 €
<b>LOCAL</b>	
GRAC	200,00 €
Norma Pêche	500,00 €
Vivre et agir en Maurienne	400,00 €
Loisirs Créatifs Modanais	100,00 €
Collège La Vanoise	150,00 €
Chorale le Petit Bonheur de Modane	100,00 €
Radio Oxygène Maurienne	1 000,00 €
Association du personnel communal délib 08/06,	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 890,00 €</b>

Avec 1 abstention, les élus approuvent la liste de subventions aux associations ci-dessus.

## 2. Emprunt - Délibérations N°s 26/2022

En anticipation des surcoûts annoncés sur 2022 et compte tenu de la flambée des taux, les élus s'accordent pour augmenter le montant de l'emprunt pour le budget communal 2022.

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve un emprunt de 1 500 000 € pour équilibrer le budget avec notamment les opérations LUGE, rue du Verger et Route des Terres. M. le Maire, par délégation, sera chargé de contracter un ou plusieurs emprunts auprès des organismes bancaires aux meilleures conditions financières.

## 3. Vote des taux de taxes locales – Délibérations N°s 27/2022

	Taux de référence 2022	Bases prévisionnelles d'imposition 2022	Produits attendus 2022 (à taux constants)
<b>TFB</b> Taxe foncière (bâti)	21,69 %	2 297 000	498 219
<b>TFNB</b> Taxe foncière (non bâti)	117,21 %	13 700	16 058
<b>CFE</b> Cotisation foncière des entreprises	11,27 %	970 800	109 409

Le produit total attendu s'élève à 623 686 € auquel il faut ajouter la part Taxe d'habitation sur les résidences secondaires figée encore sur cette année de 110 000 € et à laquelle il faut retirer 267 000 € de correction. **La recette réelle pour la commune est donc de 466 000 €.**

Compte tenu de la revalorisation nationale des bases, **A l'unanimité**, l'Assemblée approuve le maintien des taux de taxes locales 2021 pour l'année 2022.

## 4. Vote des budgets – Délibérations Nos 28/29/30/31/2022

**A l'unanimité**, l'Assemblée adopte les budgets tels que présentés en séance et selon les documents d'explication transmis avant la réunion :

### • BUDGET PRINCIPAL M14 :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 516 348.27	2 519 348.27
Section d'investissement	8 796 498.11	8 796 498.11
<b>Total</b>	<b>11 312 846.38</b>	<b>11 312 846.38</b>

### • BUDGET SERVICE EAU M49 :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	719 424.78	719 424.78
Section d'investissement	1 057 726.66	1 057 726.66
<b>Total</b>	<b>1 777 151.44</b>	<b>1 777 151.44</b>

### • BUDGET REGIE d'ELECTRICITE M41 :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 543 916.90	1 513 916.90
Section d'investissement	8 029 038.74	8 029 038.74
<b>Total</b>	<b>9 572 955.64</b>	<b>9 572 955.64</b>

- **BUDGET LOTISSEMENT M4 :**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	482 672.50	482 672.50
Section d'investissement	424 135.50	424 135.50
<b>Total</b>	<b>906 808.00</b>	<b>906 808.00</b>

**Soit un total sur les quatre budgets de plus de 22 millions d'euros.**

**5. Avenant N°2 convention SOGENOR - Délibération N°32/2022**

L'avenant a pour objet de valider l'occupation du local Cabinet Médical le temps de travaux de construction du bâtiment technique et la prolongation de l'occupation des biens immobiliers de la convention d'origine.

**A l'unanimité**, Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant transmis avant la séance et confirme le maintien de la redevance.

**6. Convention d'occupation temporaire ORANGE - Délibération N°33/2022**

M. Bect et M. le Maire expliquent à l'Assemblée qu'en raison des travaux de démolition et de reconstruction de la gare G1 du télécabine, l'antenne ORANGE mobile située sur cette installation doit être déplacée. Orange a donc prévu d'installer une antenne provisoire le temps de pouvoir se «greffer» sur le site de l'antenne Free.

L'installation provisoire de l'antenne doit faire l'objet d'une convention d'occupation du domaine public contre paiement d'une redevance.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention pour une durée maximale de 12 mois.

**Autres**

**7. Marché de raccordement Poste Rival au réseau principal de la régie**

M. Bect, Président de la régie d'électricité, explique à l'Assemblée qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour raccorder le poste Rival au réseau principal. L'entreprise Electra Savoies a remis l'offre la plus appropriée : 83 620 € HT pour le lot A et 12 240 € HT pour le lot B.

La prévision dans le projet global était de l'ordre de 150 000 € HT mais les objectifs et travaux ont été revus pour assurer le bon et strict fonctionnement du réseau. Au final, l'économie réalisée sur cette partie de travaux viendra couvrir les éventuels surcoûts du projet global.

Par délégation du conseil municipal à M. le Maire, le marché pourra être signé prochainement compte tenu que l'enveloppe budgétaire est prévue depuis 2021.

**8. Convention Etude sociologique Parc National de la Vanoise / ONF/ Commune VB - Délibération N°34/2022**

Alexandra Buisson explique à l'Assemblée l'objet de cette étude. La commune de Villarodin-Bourget, l'Office National des Forêts et le Parc national de la Vanoise ont acté, par la signature d'une convention en 2006, renouvelée en 2021, la création d'un observatoire à long terme de l'évolution naturelle des peuplements dans un objectif de protection biologique et de valorisation socioculturelle.

La nouvelle convention a pour objet de fixer et préciser les modalités de partenariat entre la commune, l'ONF, le PNV et l'Université pour reconduire l'étude « approches sociologiques des représentations de la forêt » sur le site de l'Orgère. Cette convention est limitée aux actions à mener en 2022 et pourra selon les résultats être poursuivie en 2023. Elle s'étendra sur tous les villages de la Commune.



Il est ainsi demandé aux élus d'approuver la participation de la Commune à hauteur de 3 000 € maximum et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

**A l'unanimité**, les élus approuvent la démarche.

#### **9. Prise en charge des forfaits de ski pour les enfants des villages - Délibération N°35/2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années la Commune accepte la prise en charge des forfaits ski pour tous les collégiens et lycéens.

L'objectif est de favoriser la pratique du ski pour le plus grand nombre mais avec le changement de saisonnalité de vente des forfaits, il convient de revoir les conditions d'attribution pour respecter l'équité entre les enfants.

Cette année encore les forfaits saison HVM seront en vente à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour bénéficier des avantages de ce forfait dès l'ETE 2022 et jusqu'au 30 octobre 2022 pour l'HIVER 2022/2023 seulement.

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve la prise des forfaits de ski avec un reste à charge par enfant de 35 € pour tous les enfants jusqu'à l'année de leurs 18 ans (2004 pour cette année) et résidant sur la Commune depuis plus de 6 mois.

### **Divers**

#### **- Opération Station Propre La Norma samedi 7 mai 8h30 devant la Maison de La Norma**

La Commune organise un nettoyage convivial de la station de La Norma avec la participation de tous les volontaires des villages et associent toutes les associations locales ainsi que les socioprofessionnels de la station. La matinée se terminera par un apéritif barbecue offert par la Commune.

- **Points Eau Telt** : une réunion publique aura lieu à Modane le 7 avril au sujet de l'eau et Bruno Buisson suit les réunions et discussions à ce sujet. Les enjeux de protection de l'eau potable sont essentiels et il convient de s'assurer que les relevés soient faits de manière à pouvoir juger l'éventuel chute de débits de certaines sources au moment du percement.

Suite à l'incident sur l'eau potable (bassin eau potable vidé en quelques heures) avec l'entreprise Vinci en charge des travaux de préparation du percement, les services de la Commune ont rencontré les responsables et une convention viendra fixer les règles de fourniture de l'eau potable. Elle précisera que l'eau potable sera uniquement dédiée aux installations « base vie » et non aux installations industrielles.

- **Circulation des poids lourds au tunnel du Fréjus pendant les phases des travaux au tunnel du Mont Blanc** : des travaux de grandes ampleurs sont prévus au tunnel du Mont Blanc et s'étendront sur plusieurs années à raison de 2 à 3 mois par an. Les élus rejoignent l'avis du SPM sur l'utilisation du ferroutage pour limiter le trafic de poids sur la vallée de la Maurienne déjà polluée par le trafic de gros chantiers.

- **Elections présidentielles** : le planning pour la tenue du bureau de vote pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour est complet. Concernant le bureau de vote, il est rappelé que l'unique bureau de vote de la Commune se tient à la Salle Communale du Bourget, unique salle aux normes d'accessibilité et de sécurité à ce jour.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire

Gilles MARGUERON



A blue circular official stamp of the Commune of La Norma is visible behind the signature. The stamp contains the text 'LE DE VILLE DE LA NORMA' around the top edge and '(Savoie)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The year '1793' is also present.